

mateur qui touchent les commerçants titulaires d'un permis en vertu du paragraphe *d* de l'article 321 de cette loi soit fixé à 35 255 \$ pour l'exercice financier 1996-1997.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28179

Gouvernement du Québec

Décret 883-97, 2 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de dix membres du conseil d'administration de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi sur la Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19), le conseil d'administration qui administre les affaires de la Société est composé du président et de six à dix autres membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus deux ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de cette loi, le gouvernement fixe la rétribution des membres du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de cette loi, chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé à nouveau;

ATTENDU QUE mesdames Lucie Brun, Claire Derome, Aline Leclerc et Chantal L'Espérance et messieurs Paul-R. Bussièrès, Paul Fillion, Michel Gauthier et Gérard Magny ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société par le décret 683-96 du 5 juin 1996, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Michel Lefebvre a été nommé membre du conseil d'administration de la Société par le décret 683-96 du 5 juin 1996, qu'il est décédé et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Serge Nantel a été nommé membre du conseil d'administration de la Société par le décret 683-96 du 5 juin 1996, qu'il a démissionné de ses fonctions, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts et du ministre d'état des Ressources naturelles:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société québécoise d'exploration minière, pour un mandat d'un an à compter des présentes:

— madame Lucie Brun, vice-présidente exécutive, Ressources MSV inc., pour un deuxième mandat;

— madame Marie-France Bugnon, directrice Exploration-Canada Cambior inc., en remplacement de monsieur Michel Lefebvre;

— monsieur Paul-R. Bussièrès, conseiller en affaires publiques et gouvernementales, Société Makivik, pour un deuxième mandat;

— madame Claire Derome, présidente, Mines McWatters inc., pour un deuxième mandat;

— monsieur Paul Fillion, directeur-général, Ville de Fermont, pour un deuxième mandat;

— monsieur François Fleury, directeur général du Projet Troilus, Corporation minière Inmet, en remplacement de monsieur Serge Nantel;

— monsieur Michel Gauthier, professeur du Département des sciences de la terre de l'Université du Québec à Montréal, pour un deuxième mandat;

— madame Aline Leclerc, présidente, Gestion Aline Leclerc inc. et Laboratoire de traitement de résidus miniers Norbec, pour un deuxième mandat;

— madame Chantal L'Espérance, consultante en gestion des ressources humaines et en développement organisationnel, pour un deuxième mandat;

— monsieur Gérald Magny, président, Mag'abi inc., pour un deuxième mandat;

QUE ces personnes reçoivent, à titre de membres du conseil d'administration de la Société, les allocations prévues au décret 955-87 du 17 juin 1987 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28151